



FEDERATION DEPARTEMENTALE DES GROUPEMENTS DE DEFENSE CONTRE LES ORGANISMES NUISIBLES

Allée des Druides - B.P. 141 - 85004 LA ROCHE SUR YON CEDEX
Téléphone : 02 51 47 70 61 - Télécopie : 02 51 47 70 69 - E-mail : fdgdec.vendee@wanadoo.fr
www.fgdgon85.fr

N° T.V.A. FR26 318 623 212 - N°SIRET 318 623 212 00020 - Code APE 9411Z

Agrément N°PL 00043

Produits phytopharmaceutiques

Entreprise professionnelle

Certifié par

BUREAU VERITAS

Certification

Application



Destinataires : Maires de Vendée

N/Réf. : JB/SD n°2014/039

LA ROCHE SUR YON, le 24 mars 2014

Objet : Lutte collective contre les chenilles défoliatrices

Dossier suivi par : Nicolas TESSON

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Depuis le printemps 2007, nous observons sur une partie du département la prolifération de différentes espèces de chenilles défoliatrices et très urticantes qui se développent au printemps : **Processionnaire du chêne, Bombyx Cul Brun, Bombyx Disparate.**

Ces différentes espèces de chenilles consomment de façon parfois importante les feuillages des arbres et des arbustes des haies bocagères pour se nourrir. En dehors de l'aspect visuel des dégâts, ces ravageurs ont la particularité d'être extrêmement urticants soit par contact direct, soit par les nids remplis de poils urticants qu'ils laissent derrière eux.

La présence de l'une ou l'autre de ces espèces peut causer de graves problèmes sanitaires dans certains lieux sensibles, propriétés privées, écoles, espaces verts des lotissements, campings et autres lieux très fréquentés.

L'A.R.S. (Agence Régionale de Santé) a missionné la FDGDON pour suivre l'évolution du phénomène et proposer aux communes qui le souhaitent l'organisation de traitement biologique en lutte collective.

Si vous êtes confronté à ce problème au printemps 2014, nous vous proposons de nous contacter afin de mettre en œuvre une action efficace de lutte collective (envoi de tracts, tarifs, bulletins d'inscription), le traitement étant prévu d'avril à juin.

Attention : les traitements contre les chenilles processionnaires du pin, qui se développent à l'automne, n'ont lieu qu'en septembre-octobre prochain. Les demandes seront prises courant juillet-août.

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Directeur adjoint,
Johan BORNIER.